

AFFAIRE N° 12. - MARCHÉ de gré à gré à passer avec l'En-  
treprise Théodore HOAREAU pour la construction d'un GROUPE SCO-  
LAIRE de 5 classes et d'un logement à la BRETAGNE CENTRE Filles -  
MONTANT: 16.985,500 Frs CFA

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 7 Février 1968 les travaux de construction de 5 classes et d'un logement de fonction à la BRETAGNE Centre (filles) ont été mis en adjudication. Cette adjudication s'est avérée infructueuse.

Après consultation de diverses Entreprises par notre Architecte, le Cabinet HEBBARD, je vous propose de passer un marché de gré à gré avec M. Théodore HOAREAU, pour un montant de 16.985.500 Frs CFA.

Le financement de ces travaux serait ainsi assuré:

- Subvention de l'Education Nationale:			
- 5 classes .....	10.000.000.-		
- 1 logement .....	<u>1.875.000.-</u>	11.875.000.-	
- Possibilités d'emprunt auprès de la C.C.C.E. ....			
- 5 classes à 783000	3.915.000.-		
- 1 logement .....	<u>666.000.-</u>	<u>4.581.000.-</u>	16.456.000.-
- Montant du marché à passer .....			<u>16.985.500.-</u>
- D'où une différence à la charge de la Commune de:			<u><u>229.500.-</u></u>

différence que je vous demande de m'autoriser, d'ores et déjà, à prendre en charge au budget primitif de 1969, au Chapitre 903.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Je dois vous dire, mes chers collègues, que la subvention qui nous est allouée par l'Education Nationale est nettement insuffisante.

M. BOYER. - Y aurait-il un moyen d'obtenir de plus importantes subventions de ce Ministère?

LE MAIRE. - La question a déjà été signalée et peut-être obtenons-nous une augmentation.

M. RIVIERE. - Il n'y aura pas d'avenant?

LE MAIRE. - Je ne pense pas. L'Entreprise nous demande 23 33.500.000 Frs pour les deux groupes alors que le moins disant des adjudicataires demandait 25.000.000 pour un groupe.

M. CHANE.KUNE. - C'est trop beau. Mais cette entreprise a-t-elle suffisamment d'assise pour mener les travaux à bien?

LE MAIRE. - Je connais peu M. HOAREU mais je crois que nous pouvons lui faire confiance.

Nous avons l'exemple de l'adjudication pour la fourniture de livres scolaires. Les libraires ne voulaient pas soumissionner au dessous de 40 millions. Nous avons maintenu notre prix et M. PATEL a soumissionné à 40 millions moins 6 %.

M. TESSIER. - Il aurait mieux valu payer 40 millions car les livres scolaires ne sont toujours pas livrés aux écoles et il y a beaucoup de mécontents.

LE MAIRE. - Il faut reconnaître que le marché a été passé tardivement. D'autre part, il ne faut pas oublier que les grèves de Mai dernier ont tout retardé et pour que satisfaction nous soit donnée dans les meilleurs délais, M. PATEL s'est rendu personnellement en Métropole.

Mme BENARD. - M. le Maire, nous avons déjà reçu des livres qui sont très bien.

M. PARIS. - Ces livres scolaires sont-ils gratuits?

LE MAIRE. - Ils sont gratuits mon collègue.

Mis aux voix le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N° 12 bis - Marché de gré à gré à passer avec l'En-  
treprise Théodore HOAREAU pour la construction d'un GROUPE SCO-  
LAIRE de 5 classes et d'un logement à la BRETAGNE (BELLEVUE) -  
- Montant: 16.986.600 Frs

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 7 Février 1968 les travaux de construction de 5 classes et d'un logement de fonction à la BRETAGNE " BELLEVUE " ont été mis en adjudication. Cette adjudication s'est avérée infructueuse.

Après consultation de diverses Entreprises par notre Architecte, le Cabinet HEBRARD, je vous propose de passer un marché de gré à gré avec M. Théodore HOAREAU pour un montant de 16.986.600 Frs CFA.

Le financement de ces travaux serait ainsi assuré:

- Subvention de l'Education Nationale:			
- 5 classes .....	10.000.000		
- 1 logement .....	1.875.000		
			11.875.000.-
- Possibilités d'emprunt auprès de la C.C.C.E. :			
- 5 classes à 783.000 .....	3.915.000		
- 1 logement .....	666.000		
			4.581.000.-
			<u>16.456.000.-</u>
- Montant du marché à passer .....			16.986.600.-
			<u>16.986.600.-</u>
- d'où une différence à la charge de la Commune de ....			<u>529.900.-</u>

que je vous demande de m'autoriser, d'ores et déjà à prendre en charge au budget primitif de 1969, au chapitre 903.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
M. Denis le 6 Novembre 1968  
Le Préfet  
Le Secrétaire Général  
signé: Ch. Kessler  
Pour copie certifiée  
conforme  
Le Directeur des affaires Financières  
signé: Ch. Vergereau